



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 27303

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les fortes inquiétudes exprimées par de nombreuses associations d'anciens combattants concernant d'éventuelles mesures de suppression ou de regroupement de certaines commémorations officielles. Elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement sur ce sujet et rappelle la nécessité d'une étroite concertation avec les associations d'anciens combattants, préalablement à toute modification éventuelle.

Texte de la réponse

La commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, présidée par le professeur André Kaspi, a été créée pour réfléchir aux voies du renouveau pour les cérémonies commémoratives, afin d'empêcher qu'elles ne souffrent, à terme, d'un trop grand désintérêt. Le dépôt de son rapport est prévu pour le mois de décembre prochain. Il apparaît en effet nécessaire que ces cérémonies soient l'occasion privilégiée de transmettre aux plus jeunes générations les valeurs de l'identité républicaine et de la mémoire nationale. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants précise que le travail de cette commission s'effectue notamment sur la base d'auditions et de consultations auxquelles, bien évidemment, le monde combattant et ses associations sont associées.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27303

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6053

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7561